



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médecine du travail, raccourcir les délais de rendez-vous à l'AMI

Question écrite n° 5012

Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les dysfonctionnements récurrents de la médecine du travail. En cause, un manque de personnel de l'Association médicale interprofessionnelle (AMI), qui allonge considérablement les délais de prise de rendez-vous pour les salariés dont l'arrêt de travail prend fin et qui attendent la validation de l'AMI pour reprendre le travail. Cette situation fréquente, notamment en milieu rural, pénalise doublement les entreprises qui sont tenues de payer leurs salariés en attente d'un rendez-vous à l'AMI, et qui embauchent des intérimaires pour compenser le manque de personnel qui en découle. À l'heure où il est souhaitable de réformer en profondeur le code du travail de sorte à libérer les énergies des entreprises, il est prépondérant de trouver des solutions adéquates pour protéger la santé des salariés tout en sauvegardant la compétitivité de leurs entreprises. Elle lui demande comment pallier ce manque de personnel à l'AMI et réduire les délais d'attente, pour permettre aux salariés arrêtés de reprendre le travail.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5012

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2019

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 767

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)